



Délibérations du Conseil d'Administration du 15 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le quinze décembre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : lundi 15 décembre 2025

Présents :

Jean Didier BATBY, Sandrine BLAISUS, Evelyne COURROS, Danièle DINCLAUX, Hirondina DOS SANTOS, Jean-Marie DOUTHE, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Sylvie DUFAU, Jacques DURAND, Cécile GARRIDO, Jean René HAUQUIN, Jean-Marc HAUQUIN, Colette LAPEYRE, Patricia LOUBERE, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Jean-Marie SAUBANERE

Absents :

Muriel BERGES, Thierry BIBES, Marcel BOUTET, Laurent CIVEL, Jacques LARRIEU, Geneviève MALET, Bernard POCH, Nicolas SAUGNAC, Francine COUDROY, Véronique TOUYA

Pouvoirs :

Armandine BEAUGIER a donné pouvoir à Jean-Marie SAUBANERE, Christian BENESSE a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Sabine DEHEZ a donné pouvoir à Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Evelyne COURROS, Marie-Hélène PALLARES a donné pouvoir à Jean-Marie DOUTHE, Jean-Pierre POUSSARD a donné pouvoir à Michèle PROSPER

Nombre de membres afférents 33

Nombre de membres en exercice 33

Présents 17

Pouvoirs 6

Votants 23

N° 20251215-026

CIAS – SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AU SERVICE AUTONOMIE A DOMICILE (SAD)

VU la délibération du 14 Octobre 2024 numéro 20241014-003 approuvant le budget prévisionnel du budget annexe SAD (Service Autonomie à Domicile) de 2025,

VU la délibération du 17 novembre 2025 numéro 20251117-004 approuvant une subvention de fonctionnement budget annexe SAD (Service Autonomie à Domicile),

Madame la Vice-Présidente expose,

Le SAD génère des déficits réguliers, structurels résultant d'une différence négative entre la tarification des prestations encadrées par le département et le coût de revient de l'heure d'intervention,

Lors du vote du budget de 2025, il a été prévu une subvention de fonctionnement du budget principal CIAS au budget annexe SAD pour 795 000.72€.

Une première subvention de 450 000€ a été versée par délibération du Conseil d'administration du 17 novembre 2025,



Cette subvention n'est pas suffisante , le SAD a besoin de 100 000€ afin d'assurer le paiement du groupe 2 des dépenses afférentes au personnel et du groupe 3 des dépenses afférentes à la structure.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1

A AUTORISER la subvention complémentaire de fonctionnement au budget annexe SAD pour 100 000€

ARTICLE 2

A VERSER la subvention

ARTICLE 3

A AUTORISER le Président à signer tout document à cet effet,

ARTICLE 4

La présente délibération peut faire l'objet, d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 5

Monsieur le Président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

La Vice Présidente du C.I.A.S.
Signé le 17 décembre 2025

C.I.A.S.
du Pays TARUSATE

Patricia LOUBERE

Patricia LOUBERE